



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER**

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministériel

Fort-de-France, le 10 mars 2018

Communiqué de presse

Cinq plaisanciers secourus dans le canal de la Dominique

Le samedi 10 mars 2018 à 9h00, le CROSS Antilles-Guyane intercepte un message de détresse sur le canal VHF 16 provenant du navire de plaisance « MARIE JOSUE », pavillon français, en train de faire naufrage dans le canal de la Dominique avec cinq personnes à bord. Ils ne peuvent se localiser précisément et ne peuvent mettre en œuvre de feux de détresse. Le CROSS AG prend aussitôt la coordination d'une opération de sauvetage, diffusant un message MAYDAY RELAI et engageant plusieurs moyens aériens et nautiques pour relocaliser et secourir les naufragés.

A 10h16, dans des conditions météorologiques difficiles dû à un alizé soutenu (3 m de creux, rafales à 30 noeuds) l'hélicoptère de la sécurité civile de la Guadeloupe « Dragon 971 » parvient à localiser le navire chaviré avec les cinq personnes sur la coque, deux n'ont pu mettre leur gilet de sauvetage.

Le Dragon 971 hélitreuille trois des naufragés puis le patrouilleur « LUGEY D06 » des garde-côtes dominicains récupère les deux derniers. Les trois personnes hélitreuillées sont prises en charge au CHU de la Martinique pour un bilan complémentaire. Le patrouilleur « LUGEY D06 » dépose les deux naufragés à Roseau où elles sont prises en charge dans un centre hospitalier pour un bilan complémentaire. Les bilans ont conclu au bon état de santé des naufragés. Le consul de France à la Dominique a été tenu informé pour permettre un soutien des deux rescapés.

La préfecture rappelle aux usagers de la mer les bons réflexes avant toute navigation :

- consulter les bulletins météorologiques « marine » élaborés par Météo France : www.meteofrance.gp/previsions-meteo-marine-antilles-guyane/bulletin/cote
- vérifier la disponibilité des équipements de sécurité réglementaires avant de prendre la mer. Les fusées de détresse permettent de donner l'alerte en l'absence de moyen de communication et la relocalisation rapide par les moyens de secours. Les gilets de sauvetage doivent être portés ;
- contrôler l'état général de son embarcation.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*